

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 17 avril 2013 portant création
du commandement de la gendarmerie prévôtale**

NOR : INTJ1225341A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Le commandement de la gendarmerie prévôtale est créé à compter du 1^{er} mai 2013.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général d'armée, directeur général
de la gendarmerie nationale,*
D. FAVIER